



CS – 1.14

**Mandat spécial – 20^{ème} Congrès d'Amorce
Annecy – 17 et 18 octobre 2006**

Réunion du Comité Syndical

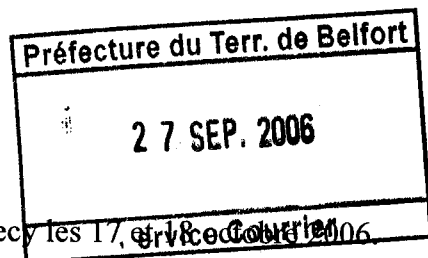
du mercredi 20 septembre 2006

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Dans le cadre des missions relatives à la représentation du S.E.R.T.R.I.D et à la participation de celui-ci aux manifestations majeures touchant son champ de compétences, il y aurait lieu d'autoriser, au titre d'un mandat spécial les vice-présidents cités ci-après

- Monsieur Daniel FEURTEY ;
- Monsieur Gérard GUYON ;
- Monsieur Jean LIBORIO ;
- Monsieur Christian RAYOT



à se rendre au 20^{ème} Congrès d'Amorce, qui se tiendra à Annecy les 17 et 18 octobre 2006.

Le Comité Syndical à l'**UNANIMITE**

- **AUTORISE** dans le cadre d'un mandat spécial, le remboursement des frais réels engagés au titre des frais de mission, de séjour et de transport, à Messieurs Daniel FEURTEY, Gérard GUYON, Jean LIBORIO et Christian RAYOT, chargés de représenter le S.E.R.T.R.I.D. au 20^{ème} Congrès d'Amorce organisé à Annecy les 17 et 18 octobre 2006.

Ainsi délibérée au siège administratif du SERTRID, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 27 SEP. 2006 conformément au C.G.C.T.

Dépôt en Préfecture le : 27 SEP. 2006

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du SERTRID**

Emile GEHANT